



# Prévoyance professionnelle

## Fusion des deux fondations de prévoyance gérées par le Groupe Mutuel

Le Groupe Mutuel Prévoyance et la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance concentreront leurs forces dans le courant de l'année 2019. La fusion donnera naissance à une nouvelle entité assurant 2700 entreprises et comptant près de 2 milliards de fortune sous gestion.

### **Un regard vers l'avenir**

Le Groupe Mutuel Prévoyance, créé en 1994, et la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance, en 1983, sont administrés par le Groupe Mutuel selon des principes identiques. Actives en Suisse, plus spécifiquement en Valais pour la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance, nos deux institutions de prévoyance bénéficient d'une assise financière saine et solide avec un degré de couverture supérieur à la moyenne suisse. Notre clientèle bénéficie ainsi d'intéressants rendements.

Aujourd'hui, afin d'optimiser la gestion administrative de nos deux fondations tout en améliorant encore leur compétitivité, une fusion des deux entités est menée en 2019. Cette nouvelle organisation vise à simplifier la structure de nos institutions par leur regroupement en une seule fondation dont la taille et les avoirs lui conféreront un poids supplémentaire dans les relations avec ses partenaires.



### Une fusion, des avantages

- Sécurité financière et capacité à faire face aux risques renforcées
- Optimisation des processus de gestion et rationalisation des coûts
- Meilleur positionnement sur le marché national: 2700 entreprises clientes
- Renforcement de la solidité financière: près de 2 milliards de fortune sous gestion

### Un regroupement, des forces bénéfiques à tous

Les employeurs et leurs collaborateurs seront les premiers bénéficiaires de cette nouvelle structure renforcée.

Ils continueront ainsi à profiter des fondements qui ont fait le succès de notre organisation et pourront envisager l'avenir avec sérénité, avec un degré de couverture élevé.

Le droit aux prestations des rentes en cours reste garanti aux mêmes conditions.

Les contrats sont maintenus en vigueur, sans changement. Les couvertures restent en place, aux mêmes conditions.

### Un processus établi

La fusion avance sous la conduite d'experts et suivra les étapes suivantes.

Dans le courant du premier semestre 2019:

- Rédaction des rapports et contrats de la fusion
- Information aux assurés présentant la fusion et ouverture d'un droit de consultation pendant 30 jours, du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2019, au siège administratif des fondations, rue des Cèdres 5 à Martigny, durant les horaires ordinaires du bureau et sur rendez-vous.
- Validations définitives de la fusion des fondations Groupe Mutuel Prévoyance et Mutuelle Valaisanne de Prévoyance par les Conseils de fondation et l'Autorité de surveillance

Dans le courant du deuxième semestre 2019:

- Mise en œuvre effective du regroupement sous une seule entité

### Nous sommes là pour vous

Vous souhaitez obtenir de plus amples informations au sujet de la fusion?

N'hésitez pas à nous contacter, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire aux coordonnées suivantes: [lpp@groupemutuel.ch](mailto:lpp@groupemutuel.ch)



#### En savoir plus sur la prévoyance professionnelle

Scannez et accédez au contenu en ligne

Hotline 0848 803 777 Fax 0848 803 112 Web [www.groupemutuel.ch](http://www.groupemutuel.ch)

Groupe Mutuel

Santé® Vie® Patrimoine® **Entreprise®**

**Groupe Mutuel**

Rue des Cèdres 5 – Case postale – CH-1919 Martigny

Avenir Assurance Maladie SA – Easy Sana Assurance Maladie SA – Mutuel Assurance Maladie SA – Philos Assurance Maladie SA – SUPRA-1846 SA – AMB Assurances SA  
Groupe Mutuel Assurances GMA SA – Mutuel Assurances SA – Groupe Mutuel Vie GMV SA  
Fondations administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP – Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie

